

ER MELINÉR HAG ER VELINERÉS

A GUERHORAND

(Dialecte de Vannes)

Ha sé-het e mès mé, men dous, sé-het e zou
deit t'ein, sé--het e zou deit t'ein; Ur huéh deur
a fe-tan el len e re-hé kand vat t'ein.

1. — Ha séhet e mès mé, men dous, — (séhet e zou deit t'ein); (*bis*)
Ur huéh deur a fetan el len é rehé kand vat t'ein.
2. — Ur huéh deur a fetan el len — e rehé kand vat t'ein,
Pe vehé men dousik Lueizon en davanshé d'ein.
3. — Ha me guemerehé guet-hi, — ya sûr a galon vat;
Me lakehé me zok em dorn eit hi zrugairékat.
4. — Me lakehé me zok em dorn — eit hi zrugairékat;
Me hiehé memb ar men deuhlin, hag a volanté vat.
5. — Pe vehé er plahik koutant — koutant a zimécin.
Me bedehé hé zad, hé mam, er blai men, d'hi rein d'ein.
6. -- Ha me zou bet d'oh hi goulén, — ne vennant quet en nah,
Mæz er plahik en dès laret ne ziméou quet hoah.

7. — Mæz er plahik en dès laret — hoah ne ziméou quet,
Rac Jochim ag er Vatimant n'en dès chet hoah tennet.
8. — Rac Jochim ag er Vatimant — n'en dès chet hoah tennet.
Ne dennou quet memb er blai men meid a ben blai, me grèd,
9. — Mæz ne vern pegours é tennou — er blai-men pé goudé,
Ean e zou mab un intanvés, n'en dei quet t'en armé.
10. — Deit é neoah er hourhemen — kleuet'mès el laret ;
E nemb e vou kouéhet soudard vou ret tehai monnet.
11. — Mæz Jochim ag er Vatimant — ô hannèh n'en dei quet :
En argand aveid hum dennein dehou ne vankou quet.
12. — Ya Jochim ag er Vatimant — en devou *exemption*,
Hag e chomou ér vro, dré men, tostik d'er plah Lueizon.
13. -- Mæz chetui chomet Lueizon klan — klan bras ar hé gulé,
Ha Jochim d'hi guélet kentéh abréz zou oueit nezé.
14. — Ha d'oh bonjour, men dous Lueizon, — deit-on méd'hou kuélet,
Ter Doué neoah, men dousik kër, ne mès konfort erbet.
15. — Ter Doué neoah, men dous Lueizon, — a pe selan ou fas,
Me larou d'oh er huirioné : n'en d'oh quet mui ur vraw.
16. — Jochim e hias d'é hén nezé, — hemb laret kenavo,
Ha biskoah de huélet Lueizon n'en dé mui deit én dro.
17. — Ha biskoah de huélet Lueizon — n'en dé mui deit goudé
Hag er plah iouank dilézet dé ha noz e ouilé.
18. — « Tawet Lueizon, ne chifflet quet, — ar sawet a ouilein ;
« Mar karet m'hou kemérou mé, rac plijet e ret t'ein.
19. — « Ha hui e zeï devout mæstréz, — mæstréz em melin deur,
« Ha megontou d'oh pemb kand skouet én argand hag én eur.
20. — « Ya sûr gued-n-oh, dénïk iouank, me vou mé diméet,
« Rac hui beh kin, m'er guél bremen, en dès bet me haret.
21. — Hag er phahik-hont e laré, ... ha joéius ha koutant :
Me vou mé enta er væstréz é melin kerhorand.
22. — Hag a pe vein mé er væstréz — é melin kerhorand,
M'em bou mé ar mem boteu lér bloukeu kaër én argand.

LE MEUNIER ET LA MEUNIÈRE

DE KERHORAND

1. — J'ai soif, ô ma bien aimée, j'ai très grand soif ; un peu d'eau de la fontaine de l'étang me ferait un grand bien.

2. — Un peu d'eau de la fontaine de l'étang me ferait un grand bien, si ma bien aimée Louison venait elle-même me l'offrir.

3. — Je l'accepterais de sa main, et de bon cœur. je vous l'assure ; je prendrais mon chapeau à la main pour la remercier.

4. — Je prendrais mon chapeau à la main pour la remercier, j'irais même à genoux, oh oui volontiers.

5. — Si la jeune fille était contente de se marier, je prierais son père et sa mère de me la donner cette année.

6. — J'ai été la demander, je ne veux pas le nier ; mais la jeune fille a déclaré qu'elle ne se mariera pas encore. •

• 7. — La jeune fille a déclaré qu'elle ne veut pas encore se marier, car Joachim du Bâtiment n'a pas encore tiré au sort.

8. — Joachim du Bâtiment n'a pas encore tiré au sort, il ne tirera même pas cette année, mais seulement l'année prochaine, je crois.

9. — Mais peu importe quand il tirera, cette année ou après : il est fils de veuve, il n'ira pas à l'armée.

10. — L'ordre est venu cependant, je l'ai entendu dire, que tous ceux qui seront tombés au sort, seront obligés de partir.

11. — Mais Joachim du Bâtiment, ô celui-là ne partira pas ; l'argent pour se libérer ne lui fera pas défaut.

12. — Oui Joachim du Bâtiment sera exempté, et restera dans le pays, tout près de la jeune fille Louison.

13. — Mais voilà que Louison est tombée gravement malade ; elle est alitée ; et Joachim s'est empressé aussitôt d'accourir pour la voir.

14. — Et bonjour à vous, ma chère Louison, me voici venu vous voir ; en vérité, ma bien aimée, je n'ai aucune chance.

15. — En vérité, ma chère Louison, lorsque je regarde votre visage, je vous dirai franchement que je ne vous trouve plus jolie.

16. — Joachim s'en alla alors, et jamais il n'est plus retourné voir Louison.

17. — Jamais dans la suite il n'est retourné voir Louison, et la jeune fille délaissée pleurait jour et nuit.

18. — Ne vous désolez pas, ma chère Louison, cessez de pleurer ; si vous le voulez, nous nous marierons, car vous me plaisez bien.

19. — « Et vous deviendrez maîtresse, maîtresse dans mon moulin à eau, et je vous compterai cinq cents écus en argent et en or.

20. — « Assurément, ô jeune homme, je veux bien me marier avec vous, car vous seul m'avez aimée, je le vois bien maintenant. »

21. — Et la jeune fille disait, toute joyeuse et toute contente : je serai donc la maîtresse au moulin de Kerhorand.

22. — Et quand je serai la maîtresse au moulin de Kerhorand j'aurai sur mes souliers de belles boucles en argent.

(Recueilli et traduit par Yan Kerhlen).

